



LES TROIS GRANDS PEUPLES  
MÉDITERRANÉENS

ET

LE CHRISTIANISME

PAR

Gustave D'EICHTHAL

---

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C<sup>IE</sup>

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 77

—  
1865

Bibliothèque Maison de l'Orient



167042

Les pages suivantes forment le premier chapitre d'un travail sur le CHRISTIANISME POLITIQUE, que nous devons prochainement publier. L'importance du sujet qu'elles traitent nous détermine à en faire à l'avance tirer séparément quelques exemplaires, afin de pouvoir dès maintenant les soumettre à l'attention des personnes que préoccupent les questions de réorganisation politique et religieuse engagées aujourd'hui, et dont la solution semble ne pouvoir pas être longtemps différée.

Paris, avril 1865.

GUSTAVE D'EICHTHAL.



## LES TROIS GRANDS PEUPLES MÉDITERRANÉENS ET LE CHRISTIANISME.

---

L'Évangéliste raconte que lorsque le Christ mourut, l'inscription : JÉSUS DE NAZARETH, ROI DES JUIFS, fut placée au-dessus de sa tête, en hébreu, en grec et en latin<sup>1</sup>; et dès longtemps cette association des trois langues sur la croix du Sauveur a été considérée comme le symbole du concours des trois peuples dans la formation du christianisme<sup>2</sup>. L'Église chrétienne est bien en effet hébraïque, grecque et romaine; hébraïque par la foi, grecque par le dogme, romaine par l'organisation. Elle a fait de Constantinople et

1. Saint Luc, xxiii, 38. Saint Jean, xix, 19.

2. « *Tres sunt linguæ sacræ : Hebræa, Græca, Latina, quæ toto orbe maxime excellent. His namque tribus linguis super crucem Domini a Pilato fuit causa ejus scripta.* » (Saint Isidore de Séville. *Etymol.*, liv. IX, ch. 1).

« Dieu, ce semble, avait prédestiné les Grecs et les Romains à être avec les Juifs, mais sous d'autres rapports, les préparateurs du christianisme, et j'ai toujours été frappé de ce que l'inscription mise sur sa croix fût écrite en cette triple langue, que la tradition de l'Église a conservée dans l'usage des chrétiens. » (Lettre de Lacordaire à M. l'abbé Landriot, du 31 mai 1852.)

de Rome ses capitales, et a disputé à l'Orient Jérusalem. Elle a consacré les trois langues par sa liturgie, et, jusqu'à un certain point, initié les nations converties par elle à la civilisation des trois peuples. Sous son influence, le clergé, les universités, les communes, les gouvernements enfin et les sociétés ont travaillé avec une ardeur infatigable à restaurer et à développer ce qui avait survécu du génie des Hébreux, des Grecs et des Romains. Dans ses origines et son développement, la civilisation moderne est donc vraiment la création commune, l'œuvre collective des trois grands peuples méditerranéens.

C'est qu'en effet une affinité profonde unissait les destinées, et rapprochait les efforts des Grecs, des Romains, des Hébreux; c'est que leur histoire est celle d'une seule et même évolution de l'humanité, de l'évolution qui a fait passer les sociétés humaines du vieux régime asiatique à la civilisation moderne.

---

Partout, dans les vieux empires de l'Asie, le peuple est en tutelle; deux castes : l'une caste sacerdotale, l'autre militaire, gouvernement sa pensée et ses actes. La caste sacerdotale a seule le dépôt des traditions, des doctrines, des rites religieux. C'est par son intermédiaire seulement que les sacrifices sont offerts aux dieux, que les volontés divines sont révélées aux hommes; seule elle cultive les éléments des sciences, de l'astronomie en particulier, règle le cours du temps, annonce le retour des grands anniversaires; seule

encore elle a la connaissance des lois et des procédures civiles. On voit quels moyens d'influence se trouvent ainsi accumulés dans ses mains. De son côté la caste militaire a seule le maniement des armes, et possède toutes les prérogatives qui sont la conséquence nécessaire d'un pareil privilège. Au-dessus, ou tout au moins entre les deux castes, soutenu par l'une et par l'autre, s'élève le roi, chargé de maintenir entre elles l'équilibre et de défendre leur suprématie. Une vénération superstitieuse, soigneusement entretenue, s'attache à sa personne. « Le roi, dit la loi de Manou, a été formé de particules tirées des principaux dieux. C'est pourquoi il surpasse en éclat tous les autres mortels. De même que le soleil, il brûle les yeux et les cœurs, et personne sur la terre ne peut le regarder en face... Pour aider le roi dans ses fonctions, LE SEIGNEUR a produit le châtiment, protecteur de tous les êtres, exécuteur de la justice, son propre fils, et dont l'essence est toute divine; le châtiment gouverne le genre humain, le châtiment le protège; le châtiment veille pendant que tout dort; le châtiment est la justice<sup>1</sup>. »

Tout est rigoureusement exact dans le tableau que nous venons de tracer. La législation de Manou, encore vivante dans la société hindoue; les documents qui nous sont restés sur l'ancienne Égypte, la Chaldée, la Médie et la Perse; les quelques phrases, si instructives dans leur brièveté, par lesquelles César nous a fait connaître le système profondément asiatique du druidisme gaulois, sont autant de témoins que l'on peut consulter.

1. Lois de Manou, liv. VII, 5, 6, 14, 18.

« Il en est des peuples comme des individus, écrivait, il y a quelques années, un de nos plus éminents publicistes. Dans leur enfance, il leur faut perpétuellement une main qui les soutienne, une pensée qui les dirige<sup>1</sup>. » Or l'humanité elle-même, dans sa vie collective, a *son âge d'enfance*; c'est le vieux monde asiatique<sup>2</sup>, et rien ne justifie mieux la parole que nous venons de citer, que le spectacle de cette antique organisation.

Cependant l'enfant grandit, et la crise de l'adolescence arrive. Alors une nouvelle fonction se manifeste, qui complète la vie et imprime à tout l'organisme un caractère nouveau. Avec la faculté d'aimer, toutes les puissances sympathiques, l'amour du bon, du vrai, du beau, le sentiment moral et religieux se développent. Le pubère est déjà un homme. « Hier membre de la famille, aujourd'hui membre de l'État, » dit Tacite<sup>3</sup>. La loi le déclare responsable de ses actes; il revêt la robe virile; il commence sa communion avec la patrie, avec l'humanité, avec la nature, avec l'Être des êtres. La raison prend le dessus sur l'imagination; elle conçoit l'enchaînement des faits et des idées, s'élève à la notion de loi et de destination. Devenu capable de coordon-

1. Laboulaye. *Considérations sur la constitution*. Paris. 1848.

2. Nous entendons ici la *seconde* enfance, celle qui commence à sept ans, et se termine à la puberté. La *première* enfance de l'humanité est l'état sauvage. Les Romains avaient pour exprimer ces deux enfances deux mots différents. « *Populi Romani infantiam fuisse sub Romulo, pueritiam sub cæteris regibus.* » Sénèque cité par Lactance. *Instit. div.*, liv. VII, ch. xv.

3. « *Ante hoc domus pars videntur, mox reipublicæ.* » *De moribus Germanorum*, XIII.

ner ses pensées et ses actes, l'adolescent aspire à se diriger par lui-même ; avide de liberté, il repousse une tutelle désormais importune et de moins en moins nécessaire ; mais en même temps, initié au sentiment de la justice et de la prévoyance, il sent la nécessité d'une loi qui fixe ses droits et ses devoirs, d'une règle qui le guide dans ses rapports avec ses semblables. La puissance qui s'est éveillée en lui communique aux organes mêmes de l'intelligence et de l'action une énergie nouvelle. Le temps de l'éducation scientifique et de l'apprentissage technique est arrivé <sup>1</sup>.

Telle est cette évolution de la puberté que notre déplorable système d'éducation voile et dénature, au point de la rendre presque méconnaissable, mais qui, dans le développement normal de la vie, est assurément la crise la plus décisive que traverse l'individu avant d'arriver à la virilité. — Eh bien, dans l'histoire de l'humanité, cette évolution a son analogue. Elle est représentée par l'ère des PEUPLES MÉDITERRANÉENS.

La Méditerranée est sur notre globe une région exceptionnelle. Placée entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, elle est comme le centre et le lien des trois continents qui l'entourent. D'ailleurs, par la mer Noire, qui en est le prolongement, par les golfes persique et arabe qui en sont

1. La figure de l'adolescent a été tracée par Homère en traits immortels dans le personnage de Télémaque : « Le duvet de la jeunesse ombrage son menton..... Maintenant, dit-il, je suis expérimenté ; je sais distinguer le bien et le mal, je ne suis plus un enfant. » (*Odyssee*, liv. XVIII et XX.)

comme les appendices, elle s'étend d'une part jusqu'au cœur de l'Asie, de l'autre pénètre jusque dans l'Océan indien ; par le Rhône et le Danube, elle remonte jusque dans le Nord ; par le Nil elle descend jusque dans l'hémisphère austral ; enfin par le détroit de Gadès, elle a une porte ouverte sur les côtes occidentales de l'Afrique et de l'Europe, et sur toute l'étendue de l'Océan atlantique.

Sur les bords de ce bassin, comme sur les gradins d'un vaste amphithéâtre, dès les temps les plus anciens, des fractions détachées des principales races humaines semblent s'être donné rendez-vous ; à l'ouest et au nord-ouest, Ibères, Celtes, Tyrrhéniens, Latins ; à l'est et au nord-est, Lydiens, Hellènes, Albanais, Illyriens ; au sud-est et au sud, Sémites, Hamites, Numides ou Berbères, des noirs enfin amenés du Soudan par les caravanes du Nil, ou par celles du Sahara.

A cette région privilégiée la nature a d'ailleurs départi ses dons les plus précieux. Le climat y est tempéré, régulier ; le ciel radieux, la mer azurée. De magnifiques lignes de montagnes tantôt circonscrivent l'horizon, tantôt viennent plonger leurs racines jusque dans le sein des flots. Partout où de longs siècles de guerre, d'oppression, d'anarchie, n'ont pas perpétué la désolation et la ruine, de belles forêts, de riches moissons, la vigne, le figuier, l'olivier. Sur ces plages fortunées l'homme naît à une vie nouvelle. Cette nature si harmonieuse, cette lumière si éclatante, ce ciel si transparent, si profond, cette terre à la fois si majestueuse et si riante, le remplissent de religion, d'amour et de poésie. Qui pourrait compter la foule des poètes, des prophètes,

des artistes, des sages, des législateurs, des poètes qui ont puisé sur ces bords l'inspiration avec la vie?

Les peuples méditerranéens ont été initiés par l'Asie aux premiers progrès de la civilisation. Ils ont reçu d'elle les produits et les procédés de son art et de son industrie, les révélations de sa science, ses cultes, ses dogmes, ses colons enfin. Mais en acceptant ses bienfaits, ils ont repoussé loin d'eux ses institutions oppressives et sa funeste domination. C'est dans une lutte opiniâtre contre quelque empire, ou quelque colonie asiatique, que chacun d'eux se forme et se développe; à Israël, la lutte contre l'Égypte, l'Assyrie, la Chaldée; à la Grèce, Troie et plus tard la Perse; à Rome, l'Étrurie et Carthage. Chacun même se fortifie par l'adoption de ces déclassés, de ces bannis, que le vieux monde asiatique rejette de son sein. « Trois asiles, la Judée, Athènes et Rome, a dit un grand historien, ont été les foyers de la vie de l'Occident. La cité hospitalière, ce monde nouveau, formé des débris du vieux monde, les contient et les purifie<sup>1</sup>. »

Exaltés à la fois par l'enthousiasme de la lutte et par les splendeurs de la patrie qu'ils habitent, les peuples méditerranéens apportent au monde une vie nouvelle. Ils veulent ce que veut l'adolescent, la liberté d'abord, puis la règle, puis enfin la justice et l'amour. Plus de caste, ni sacerdotale, ni guerrière; plus de rois. Au régime du privilège, les sociétés nouvelles substituent le droit commun; à la puissance héréditaire des rois, le consentement de tous

1. Michelet, *Origine du droit français*. Introduction, p. lxx.

et l'autorité temporaire de magistrats élus; au pouvoir arbitraire d'un chef, l'empire uniforme et inflexible de la loi. Sur ces principes nouveaux, chez l'Hébreu, le Grec, le Romain, la société libre s'organise sous le nom de *Communauté*, de *Cité*, de *République*<sup>1</sup>. En même temps, l'individu donne un libre essor à son activité. La science, sortie des sanctuaires, offre à tous ses trésors. L'éducation agrandit l'intelligence, élève l'âme, fortifie et embellit le corps. Des lois tutélaires garantissent à chacun la sûreté de sa personne, la jouissance de sa propriété. Bientôt, à côté du sentiment de la cité et de la patrie, celui de l'HUMANITÉ se fait jour, et l'union de tous les peuples en une seule société, sous un régime de paix universelle, devient le but hautement proclamé vers lequel se dirigent les peuples méditerranéens.

La religion elle-même prend un aspect nouveau. Dans l'Orient, le caractère suprême de la divinité est celui de *Créateur* et de *Maître*. L'homme s'incline et s'humilie devant une puissance dont tout son être dépend. Il parle, il invoque la divinité avec conscience de sa propre faiblesse : « Donnez-moi, ô vous Ormuzd qui avez tout créé, de parler purement et avec des dispositions saintes. Que je connaisse ce qui est bon dans le monde, moi qui suis votre esclave<sup>2</sup>. » Mais chez les peuples méditerranéens, l'idée de création, ou

1. ΕΒΑΗ, πόλις, *respublica*. Ce contraste entre l'Orient et l'Occident a toujours subsisté. « Lorsque les frères Polo dirent au grand Khan des Tartares qu'en Europe plusieurs villes se gouvernaient elles-mêmes sous la forme de *républiques*, il éprouva un accès d'hilarité que tous les grands fonctionnaires qui l'entouraient partagèrent aussitôt. » (*Nouvelles recherches sur les premières rédactions du voyage de Marco Polo*, par M. Paulin Paris.)

2. *Zend-Avesta*, traduction d'Anquetil, Izeschné et Vispered, XLIII<sup>e</sup> Ha.

s'efface entièrement, ou bien n'occupe dans le système religieux qu'une place secondaire<sup>1</sup>. Le rapport de la divinité avec l'homme est, sous des formes diverses, un commerce familier et bienveillant qui sert au perfectionnement de toutes les facultés humaines. L'homme émancipé se sent rapproché de la divinité; de même race, de même sang<sup>2</sup>, il se croit aimé d'elle, il l'aime, l'associe à tous les instincts de sa nature, à toutes les joies et à toutes les douleurs de son existence; il l'invoque comme la source suprême de la liberté, du droit, de la justice, de l'amour.

1. Cette assertion peut sembler étrange, en ce qui concerne les Israélites, puisque le début même de la Genèse est un récit de la création. Mais la Genèse est un recueil de traditions antiques; il est donc tout simple que le dogme de la création y figure, comme il figure sous une autre forme en tête du code de Manou, ou bien dans les livres de Zoroastre. Ce qu'il importe, c'est de savoir quel rôle joue ce dogme dans la loi qui a vraiment constitué la société israélite, et réglé ses croyances fondamentales, dans la loi donnée par Moïse. Eh bien, cette loi est absolument indépendante du dogme de la création; elle ne le nie pas sans doute, pas plus qu'elle ne l'affirme; mais elle le passe sous silence, n'y donne aucune valeur, n'en fait aucun usage. La création est mentionnée, il est vrai, dans quelques rares passages de l'Exode et du Deutéronome, notamment dans l'une des deux versions du Décalogue, mais toujours accidentellement et sans rapport essentiel avec aucune disposition de la Loi. La Loi, comme nous l'expliquerons, est tout entière basée sur la notion de DIEU-ÊTRE, et sur celle du PACTE établi entre le peuple et l'ÊTRE. L'idée de création est laissée en dehors; rien n'en dérive, rien n'y remonte.

« Ainsi que l'a observé M. Naegelsbach, dit M. Alfred Maury, les dieux grecs ne sont pas les créateurs de l'univers, ils n'en sont que les régents. » (*Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, p. 591.)

2. « Comme l'ont dit quelques-uns de vos poètes, nous sommes de sa race, » dit saint Paul, annonçant aux Athéniens le Dieu nouveau. (*Actes des Apôtres*, xvii, 27, 28.) — Le passage semble textuellement emprunté au poète Aratus : « Ἐκ αὐῶ γὰρ γένος ἔσμεν » (De Wette, *Kurze Erklärung der Apostel-Geschichte*); mais cela est, pour ainsi dire, du domaine commun des poètes grecs : « Ἐν ἀνδρῶν, ἐν θεῶν γένος, » Hommes et dieux, une seule race... (Pindare, Nem. vi.) — « Ὡς ὁμόθεν γεγάσθεοι, θνητοί τ' ἀθροῦποι. » Quand naquirent ensemble les dieux et les hommes mortels. (Hésiode, *les OEuvres et les Jours*, v, 408). — Suivant le poète latin,

« Nous avons dans la loi, disent les Spartiates aux Perses, un maître redoutable, dont nous craignons l'autorité plus que vous ne craignez celle de votre grand roi. » — « Vous n'avez pas goûté de la liberté, leur disent-ils encore; vous n'en connaissez pas les douceurs. Si vous les connaissiez, vous nous conseilleriez de combattre pour elle, et avec la pique et avec la hache <sup>1</sup>. » — « Tant que les Athéniens furent sous la dépendance d'un maître, dit Hérodote, et durent travailler pour lui, ils n'eurent point la volonté de s'illustrer; mais du moment qu'ils devinrent libres, ils eurent cette volonté et la réalisèrent, parce qu'alors chacun travailla pour soi-même <sup>2</sup>. » — « Chez nous, dit Platon <sup>3</sup>, le pouvoir appartient au peuple entier, qui accorde les magistratures et les commandements à ceux qui sont réputés les meilleurs. Ni la pauvreté ni l'obscurité de la naissance ne sont considérées comme des causes d'exclusion, pas plus que les circonstances contraires ne sont, comme il arrive ailleurs, des causes de préférence... Notre principe est que le plus sage et le meilleur doit avoir la suprématie et le gouvernement <sup>4</sup>. » — « Il faut, dit le même philo-

le Dieu suprême est le Père commun des dieux et des hommes : *Hominum sator atque deorum*.

1. Hérodote, liv. VII, CIV et CXXXV.

2. *Id.*, liv. VII, LXXVIII.

3. Platon, dans le *Menexène*.

4. « Quand la Grèce, dit Bossuet, regardait les Asiatiques avec leur délicatesse, avec leur parure, avec leur beauté semblable à celle des femmes, elle n'avait que du mépris pour eux. Mais leur forme de gouvernement, qui n'avait pour règle que la volonté du prince, maîtresse de toutes les lois, et même des plus sacrées, leur inspirait de l'horreur, et l'objet le plus odieux qu'eût toute la Grèce, était les barbares... Comme chaque forme de gouvernement a ses avantages, celui que la Grèce tirait du sien était que les citoyens s'affectionnaient d'autant plus à leur pays,

sophe, que le législateur règle tout ce qui concerne la guerre en vue de la paix, plutôt que de subordonner la paix à la guerre<sup>1</sup>. » — « Les institutions guerrières, dit Aristote, tout utiles qu'elles sont, ne doivent pas être le but suprême de l'État, mais un moyen pour atteindre ce but. Le vrai législateur ne songera qu'à donner à la cité, à toutes les autres associations, à la race humaine tout entière, la part de vertu et de bonheur qui doit leur appartenir<sup>2</sup>. » Et Xénophon, de son côté, veut qu'Athènes s'occupe à établir la paix universelle entre tous les peuples et sur terre et sur mer<sup>3</sup>. — « Écoute la voix de la justice, dit le vieux poète, renonce pour toujours à la violence, telle est la loi que le fils de Saturne a imposée aux mortels. Il a permis aux poissons, aux animaux sauvages, aux oiseaux rapides de se dévorer les uns les autres, parce que la justice n'est pas en eux; mais il a donné aux hommes cette justice, la plus excellente de toutes les choses<sup>4</sup>. »

qu'ils le conduisaient en commun, et que chaque particulier pouvait parvenir aux premiers honneurs... Mais plus ces peuples étaient libres, plus il était nécessaire d'y établir par de bonnes raisons la règle des mœurs, et celle de la société. Pythagore, Thalès, Anaxagore, Socrate, Archytas, Platon, Xénophon, Aristote, et une infinité d'autres remplirent la Grèce de ces beaux préceptes. » (*Histoire universelle*, III<sup>e</sup> partie, ch. v.)

1. *Lois*, liv. I.

2. *Politique*, liv. VII, II, 10.

3. Ressources de l'Attique, ch. v, 1. Isocrate déclare que ce n'est pas la *race* mais bien la *culture* qui fait le Grec. « Φιλοσοφία... τὸ τῶν Ἑλλήνων ὄνομα πεποιήκε μηκέτι τοῦ γένους, ἀλλὰ τῆς διανοίας δοκεῖν εἶναι, καὶ μᾶλλον Ἑλλήνας καλεῖσθαι τοὺς τῆς παιδείας τῆς ἡμετέρας, ἢ τοὺς τῆς κοινῆς φύσεως μετέχοντας. » (Paneg., 13.)

« Presque toute la littérature laïque sort de la Grèce, dit M. Duruy, comme la littérature sacrée sort de la Palestine. Des deux pays descendent les deux grands fleuves qui ont fécondé l'Europe barbare. » — (*Histoire de la Grèce ancienne*, 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1862.)

4. Hésiode, *les travaux et les jours*, 272-277.



« La liberté, dit le Romain en repoussant loin de lui la royauté, ne consiste pas à avoir un bon maître, elle consiste à n'avoir point de maître <sup>1</sup>. — Là où règne un tyran, il ne faut pas dire que la *chose publique* est mauvaise, il faut dire qu'il n'y a point de *chose publique* <sup>2</sup>. » — « Il n'y a de peuple que celui qui accepte le droit <sup>3</sup>. » — « Si l'on ne peut établir l'égalité des fortunes, si les intelligences ne peuvent être nivelées, au moins faut-il que l'égalité de droit existe entre les citoyens d'une même république <sup>4</sup>. » — « Un peuple libre choisit ceux auxquels il confie ses destinées, et dans l'intérêt même de sa conservation, il choisit les meilleurs <sup>5</sup>. » — « La justice nous commande d'avoir égard à l'intérêt de tous, de rendre à chacun ce qui lui est dû, de travailler au bonheur de la race humaine tout entière <sup>6</sup>... » — « Il est une loi par excellence, conforme à la nature, à la droite raison, inscrite dans tous les cœurs, immuable, éternelle, dont la voix nous dicte nos devoirs, dont les menaces nous détournent du mal... De cette loi on ne saurait rien retrancher, rien changer; on ne peut la détruire; il n'est ni sénat ni peuple qui nous en puisse affranchir. Elle n'a besoin ni de commentateur ni d'interprète; elle est la même dans Athènes, la même dans Rome, la même aujourd'hui, la même demain; toujours une, éternelle, immuable, elle embrasse tous les peuples et tous les temps. Le souverain de l'univers, Dieu lui-même l'a conçue, débattue, promulguée; n'y pas obéir, c'est se renier soi-

1. Cicéron, *de Republica*, liv. II, xxiii. — 2. *Ibid.*, liv. III, xxiii. — 3. *Ibid.*, liv. III, xxv. — 4. *Ibid.*, liv. I, xxxii. — 5. *Ibid.*, liv. I, xxxiv. — 6. *Ibid.*, liv. III, ix.

même, c'est dépouiller son caractère d'homme, c'est s'infliger la peine la plus terrible, quand même on échapperait à tous les supplices qu'on pourrait imaginer <sup>1</sup>. »

« Je suis, dit YAHVEH <sup>2</sup> à son peuple, votre Dieu, qui vous a fait sortir du pays des Égyptiens, pour que vous ne fussiez point leurs esclaves ; j'ai rompu votre joug et je vous ai fait marcher redressés <sup>3</sup>. » — « Vous serez pour moi un royaume de prêtres et une nation sainte <sup>4</sup>. » — « Tous ceux de la communauté sont saints, et YAHVEH est au milieu d'eux <sup>5</sup>. » — « Puisse tout le peuple de YAHVEH être prophète, puisse YAHVEH mettre son esprit sur tous <sup>6</sup>. » — « Je ne régnerai pas sur vous, ni mon fils ne régnera sur vous ; YAHVEH seul régnera sur vous <sup>7</sup>. » — « Donnez-vous d'entre vos tribus des hommes sages, intelligents, éprouvés, et je les placerai

1. Cicéron, *de Republicâ*, liv. III, xvii.

2. YAHVEH (l'ÊTRE) et non JÉHOVAH. Telle est la prononciation véritable, et de nos jours d'ailleurs de plus en plus usitée, du nom divin chez les Hébreux. Voyez dans notre *Examen critique et comparatif des trois premiers Évangiles*, à la suite de l'Introduction, la note II, sur le sens et la prononciation du nom divin chez les Israélites.

3. Lev., xxvi, 13.

4. Exode, xix, 6. C'est-à-dire que le peuple entier participe au caractère de sainteté et aux droits sociaux qui ailleurs sont le partage exclusif des prêtres.

5. Nomb., xvi, 3. Ces paroles sont prononcées par Qorah (Coré) lorsqu'il s'insurge contre Moïse ; mais, en elles-mêmes, elles sont l'axiome fondamental du droit public des Hébreux.

6. Ce sont les paroles de Moïse au chap. xi des *Nombres*, v. 29.

7. Juges, viii, 23. C'est la réponse de Gédéon aux Israélites qui veulent le faire roi. De même YAHVEH dit à Samuel, auquel les Israélites demandent un roi : « Ce n'est pas toi qu'ils ont rejeté, c'est Moi, afin que je ne règne plus sur eux. » Et encore : « Reconnaissez et voyez combien est grand le mal que vous avez fait aux yeux de l'ÊTRE de demander un roi. » I Samuel, viii et xii.

à votre tête <sup>1</sup>. » — « Établissez des juges dans toutes les villes que YAHVEH votre Dieu vous donne, et ils jugeront le peuple par un jugement juste <sup>2</sup>. » — « Vous n'aurez point égard à la personne dans le jugement; vous entendrez le petit comme le grand; vous ne craindrez personne; car le jugement appartient à Dieu <sup>3</sup>. » — « YAHVEH, votre Dieu, est le Dieu des dieux, le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, fort et redoutable, qui n'a point égard à la personne et qui n'accepte pas de dons corrompteurs; qui fait droit à l'orphelin et à la veuve; qui aime l'étranger, pour lui donner pain et vêtement. Vous aimerez l'étranger, car vous avez été étrangers au pays d'Égypte <sup>4</sup>. » — « Voyez, je vous ai enseigné les statuts et les lois que YAHVEH, mon Dieu, m'a prescrits... Vous les observerez et vous les pratiquerez; car en cela sera votre sagesse et votre intelligence aux yeux des peuples, qui, entendant ces statuts et ces lois, diront : Il n'y a de peuple intelligent et sage que cette grande nation <sup>5</sup>. » — « Tous les peuples se rassembleront au nom de YAHVEH, marcheront dans ses sentiers, observeront sa loi... Le jour viendra où, soumis à cette loi, chacun s'assiéra en paix sous sa vigne et sous son figuier, où un peuple ne tirera plus le glaive contre un peuple, où la guerre aura cessé... La loi sortira de Sion, et la parole de YAHVEH de Jérusalem <sup>6</sup>. »

A travers ces formes si diverses, comment ne pas reconnaître une même pensée, ou, pour mieux dire, un même

1. Deutéron., I, 13. — 2. Deutéron., XVI, 18. — 3. Deutéron., I, 17. — 4. Deutéron., X, 17-19. — 5. Deutéron., IV, 5, 6.

6. Jérémie, III, 17; Isaïe, II, 3, 4; Michée, IV, 4, etc.

chant, le chant de l'humanité, arrivant, comme elle sort de l'enfance, à la conscience de la liberté, au sentiment du droit, à l'amour de la justice? Tout est, pour elle, clair et assuré dans cette soudaine intuition. Elle se sent en harmonie avec l'ordre universel, avec la pensée divine elle-même, qui, dans l'humanité comme dans le monde, veut pour tous liberté, discipline et justice. Elle ne s'est point encore heurtée aux difficultés de la pratique; elle ne sait pas encore quelle distance sépare la pensée de l'acte, l'espoir de la réalité; elle ne s'est point encore fatiguée, affaiblie, égarée dans les luttes et les transactions; elle espère et veut avec cette foi naïve et imperturbable de l'adolescent au début de sa vie indépendante.

Toutefois, dans ce concert des trois grands peuples méditerranéens, chacun a sa partie, chacun son rôle spécial. Si, dans leur réunion, ces peuples représentent l'ensemble des facultés SYMPATHIQUES, morales, politiques, religieuses de l'humanité, chacun cependant représente plus particulièrement un ordre, un groupe de ces facultés. Il y a là un sujet d'étude du plus haut intérêt pour le physiologiste non moins que pour l'historien; car les proportions dans lesquelles s'est accompli le phénomène permettent de l'observer avec une clarté et une précision qui ne sauraient se rencontrer au même degré dans une observation faite sur l'individu.

Ce que la Grèce aime par-dessus tout, c'est la liberté, non point seulement la liberté politique, qui repousse l'oppression étrangère ou l'usurpation domestique, mais la

liberté entendue au sens le plus large, qui développe et féconde toutes les puissances de l'être. La Grèce a lutté au dehors contre l'Orient, au dedans contre les tyrans et les oligarques; elle a par ses victoires, dans cette double lutte, assuré le triomphe de la liberté civile et nationale dans le monde entier. Toutefois, son premier titre à l'admiration et à la reconnaissance des peuples, c'est l'essor qu'elle a donné à la nature humaine. Son grand art, c'est la culture de l'individu, ce qu'elle-même appelle *l'éducation* (*παιδεία*), en appliquant ce mot à tous les âges de la vie aussi bien qu'à l'enfance, aux facultés physiques et morales aussi bien qu'à l'intelligence. Quelque soin qu'elle donne à la constitution de ses nombreuses cités, au sein desquelles se poursuit incessamment la recherche du meilleur système politique, on voit cependant que pour elle l'organisation de l'État n'est jamais que le moyen d'assurer à l'individu le plus complet développement de sa personne, le plus utile exercice de son activité. La véritable devise de la Grèce est celle qui se lit sur la muraille du temple de Delphes, et que chacun en Grèce, individu ou peuple, grand ou petit, sage ou insensé, semble s'être appropriée : « Connais-toi toi-même » (*γνῶθι σεαυτόν*). De là cette étude curieuse du monde intérieur, qui scrute et révèle les lois de la logique et de la métaphysique; de là le culte de la science en général, mathématique, physiologique, physique enfin, dans le sens primitif du mot, c'est-à-dire embrassant l'ensemble des phénomènes naturels; de là l'amour de la beauté et cette savante éducation des sentiments par l'art, de l'intelligence par la parole, du corps par la gymnastique; de là enfin,

avec l'esprit d'indépendance, cette excellence individuelle qui n'a eu d'égale dans aucune autre race, et qui a donné à la Grèce un nombre d'hommes illustres incomparablement supérieur à celui dont peut se glorifier toute autre nation. Mais de là aussi cet esprit jaloux, envieux, inquiet, cette impatience de toute supériorité, de toute subordination, qui a fait de la Grèce une collection de peuples et d'individus puissants chacun en soi, très-attentifs d'ailleurs et très-habiles à maintenir entre eux l'équilibre, mais incapables de s'organiser d'une manière forte et durable pour une action commune. En sorte que, pour commander à tous les peuples, il n'a manqué aux Grecs, suivant le mot d'Aristote, que de pouvoir eux-mêmes être un peuple<sup>1</sup>. »

Rome est dans le monde méditerranéen, politiquement aussi bien que géographiquement, l'extrême opposé, ou, pour nous servir d'un mot auquel il serait bon de donner droit de cité dans notre langue, l'*antithète* (αντίθετον) de la Grèce<sup>2</sup>. Ce que l'amour de la liberté est pour la Grèce, le culte de la loi l'est pour Rome; ce que l'intérêt de l'individu inspire à l'une, le soin de l'État, de la *chose publique* (*rei publicæ*) le commande à l'autre. La liberté romaine est fondée par un père qui immole son fils au salut public; toute l'histoire de Rome est dans ce sacrifice. La loi doit être

1. « Δυνάμενον ἄρχειν πάντων, μᾶς τυγχάνον πολιτείας. » *Politique*, liv. VII, vi, 1.

— Sur le développement et le caractère de la civilisation grecque, consultez Grote, *History of Greece*. London, 1847, et éditions suivantes.

2. Déjà saint Augustin regrettaut que ce mot fût absent de la langue latine. « Non est apud nos hujus vocabuli consuetudo, cum tamen eisdem ornamentis locutionis etiam sermo latinus utatur. (De civit. Dei, liv. XI, ch. XVIII.)

obéie, même cruelle. (*Dura lex, sed lex.*) Le salut du peuple est la loi suprême. (*Salus populi suprema lex esto.*) Puis, quand par une inflexible discipline, elle a triomphé des épreuves et des dangers qui ont assailli son enfance, lorsqu'elle a conçu la pensée d'étendre son empire jusqu'aux extrémités de la terre<sup>1</sup>, Rome prétend communiquer à tous les peuples sa législation maintenant humanisée. « *Debere omnes civitates consuetudines et leges Romæ sequi*<sup>2</sup>. » Comme la Grèce, Rome a pour fin suprême la justice, mais une justice politique qui se réalise dans l'établissement du droit. « *Justitia est constans et perpetua voluntas jus suum cuique tribuendi*<sup>3</sup>. » Que d'autres cultivent et la science, et l'art, et la parole, élèvent et ennoblissent le génie humain; « toi, Romain, souviens-toi de régir les peuples par ton empire! Voici ton art : imposer à tous la loi de la paix, épargner les humbles, dompter les superbes<sup>4</sup>. » — La Grèce est une pépinière d'individus illustres, elle n'est pas un peuple. Rome, au contraire, n'est qu'un peuple, ou, pour mieux dire, une *chose publique*, un *empire*, le plus fort qui se puisse imaginer, mais d'où l'homme a en quelque sorte disparu<sup>5</sup>. Rome a de grands citoyens, de grands généraux,

1. « *Imperium terris... æquabit.* » (Énéide, liv. VI.)

2. *Cod. Justin.*, liv. I, t. xvii, § 40. « *Omnas vero populi legibus jam a nobis promulgatis, vel compositis utuntur.* » (Institut. procœmium.)

3. *Instit.*, liv. I, tit. i.

4. *Tu regere imperio populos Romane memento!*  
*Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,*  
*Parcere subjectis, et debellare superbos.*

(Énéide, liv. VI.)

5. « Je me représente Rome en ce temps-là, dit Saint-Evremond, comme une

de grands politiques, de grands organisateurs, de grands légistes. En regard de la Grèce, elle n'a pas un grand homme<sup>1</sup>.

La Grèce veut la liberté, Rome l'empire; toutes deux veulent aussi la justice, mais seulement comme dernière fin, et en quelque sorte comme couronnement de leur œuvre. — Pour Israël, la justice est le point de départ comme la fin dernière<sup>2</sup>. La liberté et l'empire, le bonheur des individus

vraie communauté où chacun se désapproprie pour trouver un autre bien dans celui de l'Ordre. » (*Réflexions sur les divers génies du peuple romain dans les divers temps de la république*, ch. v.)

1. « La beauté de l'esprit, dit l'ingénieux écrivain que nous avons cité à la note précédente, la grandeur de l'âme, la magnanimité, le désintéressement, la justice, une capacité qui s'étend à tout, fait la meilleure partie du mérite des grands hommes. » (*Réflexions*, etc., ch. vii). C'est là le caractère des Aristide, des Cimón, des Phocion, des Épaminondas, des Philopœmen; c'est celui de Socrate, citoyen autant que philosophe. A Rome, au contact de l'esprit grec, les Scipion prennent quelque chose de cette excellence individuelle, mais n'y peuvent complètement atteindre; l'esprit politique, l'ambition, ce besoin de domination inné, comme le dit saint Augustin, à toute âme romaine, garde toujours une trop large place chez eux. (*Eaque ipsa libido dominandi quæ inter alia vitia generis humani immoderatio inerat universo populo romano*. De civit Dei. L. I, 30.)

La grandeur de l'individu se manifeste en Grèce sous un autre rapport. L'individu est plus grand que le peuple. Ce n'est point la Grèce, ce n'est pas même Athènes ou Sparte qui sauve la Grèce à son moment suprême, dans sa lutte contre Xerxès. C'est un HOMME, c'est Thémistocle. On le sent en lisant le récit d'Hérodote. Au contraire, dans la lutte de Rome contre Carthage, à l'instant décisif de cette lutte, dans la seconde guerre punique, « c'est le peuple romain, selon la belle expression de Saint-Evremond, qui a soutenu le peuple romain. Ici le bon ordre, la fermeté, la conspiration générale au bien public ont sauvé Rome, quand elle se perdait par les fautes et les imprudences de ses généraux. » (*Réflexions*.)

Sur la destinée providentielle et le rôle historique du peuple romain, consultez le *Tableau de l'Empire romain* de M. Amédée Thierry. Paris, 1862.

2. « La Judée est le cœur de l'humanité, comme la Grèce en est la pensée. » (Vacherot, *Histoire critique de l'école d'Alexandrie*. T. I, p. 180.)

et la prospérité nationale, ne viennent que comme conséquences de la justice, ne peuvent s'obtenir que dans les conditions et par la pratique de la justice. « Quelle autre nation, dit le législateur, si grande qu'elle soit, a des lois justes comme celles que je te présente<sup>1</sup>... Observe donc et écoute ces paroles, afin que tu sois heureux, toi et tes enfants après toi, à jamais, quand tu auras fait ce qui est BON et JUSTE aux yeux de YAHVEH, ton Dieu<sup>2</sup>. » Le même enseignement revient à chaque ligne dans les livres bibliques. Fidèle à la doctrine (THORAH<sup>3</sup>), le peuple sera fort contre ses ennemis, libre, prospère; il verra ses familles se multiplier, ses richesses s'accroître<sup>4</sup>. Infidèle, toutes les calamités

1. Deutéron., iv, 8. — 2. *Ibid.*, xii, 28.

3. C'est ce mot THORAH, que les traducteurs, depuis les Septante, ont toujours rendu par le mot de *loi*, (νόμος, lex). Cependant THORAH ne veut pas dire *loi*, mais *doctrine, enseignement*. Il est aussi employé d'une manière spéciale, pour désigner l'ensemble des cinq livres, que nous appelons Pentateuque, et que les Israélites considèrent comme leur principal document religieux. L'emploi du mot de *loi*, comme équivalent de THORAH, est de nature à faire considérer sous un faux jour l'institution mosaïque. Moïse s'est bien plutôt proposé de modifier le peuple par l'influence d'une *doctrine*, que de régler ses actes par une *législation*.

4. Lorsque Dieu demande à Salomon, dans un songe, ce qu'il désire le plus obtenir : « Donne à ton serviteur, répond le roi, un cœur intelligent pour juger ton peuple, pour discerner entre le bien et le mal; car qui pourrait juger ton peuple si considérable. » Ce discours plut à YAHVEH, et que Salomon lui eût demandé une pareille chose. Dieu lui dit : Parce que tu m'as fait cette demande, et que tu n'as pas demandé une longue vie, et parce que tu n'as point demandé des richesses, et parce que tu n'as point demandé la mort de tes ennemis, mais que tu as demandé de l'INTELLIGENCE POUR COMPRENDRE LA JUSTICE, voici : j'ai fait selon tes paroles; voici, je t'ai donné un cœur sage et intelligent, tellement qu'il n'y en a pas eu comme toi auparavant, et qu'après toi il n'y en aura pas comme toi; et je t'ai même donné ce que tu ne m'as pas demandé, même la richesse, même la gloire. » (I Rois, iii, 9-13.)

Par contre, le malheur du peuple est la conséquence naturelle et nécessaire de ses fautes. « Écoute, terre d'Israël! voici que j'apporte au peuple *le malheur, fruit de ses pensées!* » (Jérémie, vi, 19.)

fondront sur sa tête, la maladie et la famine désoleront le pays, l'ennemi triomphera, la nation succombera. Et ce n'est point là une menace d'une nature mystique; manquer à la loi c'est manquer à la justice, c'est renverser l'unique soutien d'une société libre, qui, en dehors de la justice, n'a plus de conditions stables d'existence<sup>1</sup>. Un exemple nous fera mieux comprendre.

Après des victoires réitérées sur les rois de Juda, les Chaldéens se montrent plus menaçants que jamais; la chute de Jérusalem est imminente. Des résolutions extraordinaires pourraient seules la prévenir. C'est alors que Jérémie rappelle au peuple la loi par laquelle Moïse, au sortir de la terre d'Égypte, a prescrit que nul Hébreu ne pût demeurer en esclavage plus de six années; il décide ainsi chacun à renvoyer libres ceux de ses frères hébreux qu'il tient maintenant en servitude. C'est là une mesure que l'on voit constamment pratiquée dans des circonstances analogues par les Grecs et les Romains, un moyen assuré de donner à l'État de nouveaux et dévoués défenseurs. Cependant, après l'affranchissement accordé, les maîtres se repentent et remettent la main sur leurs esclaves. — Que va dire le prophète? va-t-il reprocher à ses concitoyens leur aveuglement? va-t-il leur dire qu'ils détruisent eux-mêmes, par leur imprudente avarice, leur dernière chance de salut? Non! c'est au nom de la JUSTICE qu'il leur parle, c'est au nom de la justice qu'il les condamne. « J'ai fait ce pacte avec vos pères, dit ΥΑΗΒΗΗ, le jour où je les ai fait sortir du pays

1. « La justice, base inébranlable des cités, » dit Pindare. « βάθρον πολέων ἀσφαλές δίκα. » (Olympiq., XIII, 7.)

d'Égypte, de la maison de servitude... Au bout de sept ans, chacun renverra l'Ébreu son frère qui se sera vendu à lui. Mais vos pères ne m'ont point obéi, ils ne m'ont point prêté l'oreille. Vous, vous aviez eu un bon mouvement aujourd'hui; vous aviez fait CE QUI EST JUSTE A MES YEUX, chacun en proclamant la liberté de son prochain. Mais vous êtes revenus sur votre parole; vous avez repris chacun son esclave et chacun sa servante que vous aviez renvoyés libres. — C'est pourquoi ainsi dit YAHVEH : Vous ne m'avez pas écouté pour proclamer la liberté, chacun celle de son frère, chacun celle de son prochain! Eh bien, voici que moi je proclame une liberté sur vous, dit YAHVEH, la liberté du glaive, de la peste et de la famine. Je ferai des villes de Juda une solitude sans habitants. Je vous rendrai un objet d'effroi pour tous les royaumes de la terre<sup>1</sup>! » L'anathème du prophète ne tarde pas à s'accomplir; Jérusalem est prise, le royaume détruit, le peuple transplanté sur le sol chaldéen. Mais dans l'exil il emporte avec lui sa doctrine et sa foi; il peut se retremper aux sources de la justice; et bientôt, quand le temps d'épreuve est accompli, on le voit reparaître à la vie, relever ses murailles et son temple, recommencer le cours de son histoire, et alors communiquer aux autres peuples cette doctrine de justice qui l'a rendu impérissable et qui doit transformer l'humanité tout entière.

La justice dans Israël est l'âme de la constitution sociale; le chef de l'État est un JUGE élu, comme le plus digne, par le peuple entier; il s'entoure du conseil des meilleurs<sup>2</sup>. — II

1. Jérémie, xxxiv. — 2. Exode, xviii, 21. Deutéron., i, 13.

juge justement entre l'homme et son frère, entre l'homme et l'étranger<sup>1</sup>. — Il n'accepte point de don corrupteur<sup>2</sup>, et il ne cède pas non plus à l'entraînement du grand nombre<sup>3</sup>. — Il n'a point égard à la personne dans le jugement, il écoute le petit comme le grand<sup>4</sup>; IL NE FAVORISE POINT LA CAUSE DU PUISSANT, MAIS IL EST AUSSI SANS FAIBLESSE POUR LE PETIT; IL JUGE SELON LA JUSTICE<sup>5</sup>.

On connaît cette belle théorie de la justice que Socrate a conçue, dont Platon et Aristote se sont faits les interprètes, et dans laquelle se résume, comme dans son œuvre la plus parfaite, la sagesse de la Grèce<sup>6</sup>. Aux yeux de Socrate, la justice n'est plus seulement cette vertu civile au nom de laquelle, tous égaux devant la loi, riches et pauvres, grands et petits, participent également à tous les droits, à tous les avantages sociaux. La justice, telle que la définit Socrate, est la vertu qui, dans l'univers, dans la société, dans l'individu, met chaque être, chaque chose, chaque faculté, à sa place, donne à toutes les fonctions leur légitime développement, maintient entre toutes un sage équilibre, un accord salutaire. Ainsi conçue, la justice est le principe de toute organisation, la source de toute harmonie, mieux encore la condition normale de toute vie, car la vie ne subsiste que

1. Deutéron., I, 16. — 2. Deutéron., xvi, 19.

3. Exode, xxiii, 2. — Voyez, dans l'histoire de Josèphe, l'admirable exemple d'intrépidité donné par un tribunal, auquel, pendant le siège de Jérusalem, les *zéloteurs* voulaient arracher une condamnation inique. « Les soixante-dix, dit l'historien, prononcèrent l'absolution de Zacharie, aimant mieux mourir avec lui que de se charger de la honte de sa mort. » (*De bell. Jud.* Liv. IV, v. 6.)

4. Deutéron., I, 17. — 5. Exode, xxiii, 3, 6. Lev., XIX, 15.

6. Voyez notre travail sur *la Philosophie de la Justice*. Revue germanique. Mars 1863.

par l'action et la réaction heureusement balancées des éléments qu'elle anime et associe; ainsi conçue, la justice est pour l'homme, comme pour la divinité elle-même, la vertu la plus excellente.

Dans le groupe des peuples méditerranéens, la JUSTICE, prise au sens large que lui donne l'école socratique, ne pouvait évidemment se réaliser que par l'union et la coopération de ces peuples, associant, pour un but commun, leurs œuvres et leurs génies divers. Il y a plus, la justice, ainsi entendue, ne peut vraiment appartenir qu'à l'humanité tout entière, concentrant dans une activité commune les aptitudes diverses de toutes les familles qui la composent, les forces variées de tous les climats qu'elle habite. Toutefois, si entre les grands peuples méditerranéens, si entre toutes les familles humaines, il en est une qui plus qu'une autre ait pu, dans le passé, mériter le nom de JUSTE, si entre les diverses constitutions sociales, il en est une qui plus qu'une autre ait pu prétendre au même titre, c'est assurément la famille hébraïque, c'est l'institution de Moïse. Mieux que tout autre législateur, en effet, Moïse a su embrasser dans sa prévoyance, mettre en œuvre, maintenir en équilibre, les éléments les plus importants de la nature humaine; il n'a sacrifié ni l'intelligence au corps, ni le corps à l'intelligence; ni la liberté à la loi, ni la loi à la liberté; ni l'individu à la société, ni la société à l'individu. Autant que les nécessités du présent le lui ont permis, il a voulu que l'homme fît également servir toutes ses facultés, tous ses modes d'existence, à ce qui est le but suprême de sa destinée, à l'accomplissement de la justice.

Moïse, d'ailleurs, a indissolublement uni la JUSTICE à la FOI RELIGIEUSE; il en a placé la source en Dieu même.

Les Grecs et les Romains, à l'apogée de leur civilisation, après une longue élaboration philosophique, arrivèrent à concevoir, avec l'unité du monde matériel, la justice et la providence d'un Dieu unique. « La sagesse, qui vit dans tout ce qui existe, dit Socrate, gouverne le grand tout comme il lui plaît. Telle est la puissance de Dieu, qu'il porte à la fois ses soins sur toutes les parties de l'univers<sup>1</sup>; l'arrangement du monde, l'organisation de l'homme sont les témoignages de son amour et de sa providence<sup>2</sup>. » Varron, au témoignage de saint Augustin, définissait Dieu « l'âme qui gouverne le monde par le mouvement et la raison<sup>3</sup>. » Ce sont là de grandes et justes notions de la nature divine<sup>4</sup>.

1. Xénophon, *Mémoires de Socrate*, liv. I, ch. IV.

2. Καὶ τὰ πάντα φιλόφρονα... Καὶ τοῦτο προνοητικόν. (Xénophon, lib. IV, ch. III.)

3. Saint Augustin. *De civitate Dei*, liv. IV, xxxi; voyez aussi Cicéron, *de Legibus*, liv. II, vii.

4. « Les véritables philosophes grecs, dit Josèphe, n'ont pas ignoré ce que j'ai dit de l'essence et de la nature de Dieu; ils ont connu la vanité des fictions populaires et les ont justement méprisées; ils ont eu comme nous une vraie et convenable notion de Dieu... mais ils ne philosophaient que pour un petit nombre, et n'osaient porter la vérité au milieu de la multitude prévenue. » (*Contrà Appionem*, liv. II, § 36 et 46, édition de Didot.) Josèphe va plus loin. A l'entendre, cette sagesse des Grecs dérive des Hébreux. « Les premiers, dit-il, qui, chez les Grecs, ont cultivé la philosophie, ont en apparence suivi une impulsion nationale, mais en fait, dans leurs actes comme dans leurs doctrines, ils ont été sectateurs de Moïse, professant les mêmes sentiments sur Dieu, enseignant la tempérance et la communion entre les hommes. » (*Ibid.*, § 39.) Cette thèse fut plus tard souvent reproduite par les Pères de l'Église. Bossuet, sans la rejeter, rend mieux justice à la Grèce. « Ce qui se passait parmi les Grecs, dit-il, était une espèce de préparation à la connaissance de la vérité. Leurs philosophes connurent que le monde était régi par un Dieu bien différent de celui que le vulgaire adorait, et qu'ils servaient avec le vulgaire. Les historiens grecques font foi que cette belle philosophie venait d'Orient et

Mais par un prodigieux renversement, ici encore, ce qui pour les Grecs et les Romains est la conclusion, pour Moïse est le point de départ<sup>1</sup>. Au moment même où dans le désert il conçoit sa mission de libérateur et de législateur, Moïse s'élève à la conscience de l'unité et de l'universalité divines; il entend retentir à son oreille le véritable nom de Dieu : « JE SUIS CELUI QUI SUIS (EHYEH ASCHER EHYEH). Tu diras aux fils d'Israël : JE SUIS (EHYEH) m'a envoyé vers vous... J'ai apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob, comme Dieu tout-puissant; mais sous mon nom, l'ÊTRE (YAHVEH), je ne leur ai pas été connu. Je suis l'ÊTRE, et je vous retirerai de dessous les charges des Égyptiens, et je vous délivrerai de leur servitude<sup>2</sup>. »

Tout, chez Moïse, se rattache à cette conception du Dieu UN ET UNIVERSEL, de l'ÊTRE, comme il l'appelle. Toute sa doctrine, toute l'organisation qu'il donne au peuple, découlent de ce principe. L'ÊTRE infini, l'ÊTRE par excellence, concentrant en soi tous les modes de la vie, est par lui-même sympathique à tous les êtres, veut qu'ils vivent, les protège dans leur droit et dans leur liberté. « A la nature de celui qui EST par excellence, dit saint Augustin, nulle nature n'est contraire, si ce n'est celle qui n'est pas. » (*Ei naturæ quæ*

des endroits où les Juifs avaient été dispersés; mais, de quelque endroit qu'elle soit venue, une vérité si importante répandue parmi les Gentils commençait à réveiller le genre humain et fournissait par avance des preuves certaines à ceux qui devaient un jour le tirer de son ignorance. » (*Histoire universelle*, II<sup>e</sup> partie, § v.) « La philosophie, dit saint Clément d'Alexandrie, avait été donnée aux Grecs, comme la loi aux Hébreux » (εἰκότως οὖν Ἰουδαίοις μὲν νόμος, Ἑλλησι δὲ φιλοσοφία....) *Stromata*, liv. VI, ch. vi.

1. « Les Grecs s'élevèrent peu à peu au point d'où étaient partis les Hébreux... » (Strauss, *Nouvelle vie de Jésus*, T. I, p. 237.) — 2. Exode, III, 14; VI, 6.

*summe est, contraria natura non est nisi quæ non est* <sup>1.</sup>) Malheur donc à qui outrage le droit et la liberté d'autrui ! Celui-là outrage Dieu lui-même, et Dieu le châtie ; Dieu punit l'opprimeur et délivre l'opprimé : « Je suis l'ÊTRE, et je vous retirerai de dessous les charges des Égyptiens, et je vous délivrerai de leur servitude. » Mais l'Être n'est pas seulement libérateur ; il est JUSTE, dans le sens *universel* du mot ; il exerce la JUSTICE : « Je suis l'ÊTRE, exerçant la *bonté*, le *droit* et la *justice* ; car en cela est mon plaisir, dit l'ÊTRE <sup>2.</sup> » Portant ses soins, comme l'enseigne Socrate, sur toutes les parties de l'univers, l'ÊTRE veille à ce que tout dans le monde s'accomplisse *selon le nombre, le poids et la mesure* <sup>3.</sup>, et il veut aussi que parmi les hommes tout se règle selon les lois de la justice. Si entre tous les peuples il a choisi particulièrement Israël pour être à lui, c'est afin qu'Israël pratique la JUSTICE avant tous et en donne l'exemple au reste des nations. Son élection est à cette fin, sa grandeur est à cette condition. « Si vous écoutez ma voix et si vous gardez mon pacte, dit l'ÊTRE, vous m'appartiendrez en propre entre tous les peuples, car toute la terre est à moi <sup>4.</sup> » Entre Dieu et le peuple, il n'y a point d'ailleurs domination d'un côté, assujettissement de l'autre ; le lien est un PACTE <sup>5.</sup>, d'une et d'autre part librement consenti. Jamais la liberté humaine ne s'est posée si fièrement : « Aujourd'hui tu as fait l'ÊTRE s'engager à ce qu'il te soit

1. *De civitate Dei*, liv. XII, n.

2. Jérémie, ix, 24.

3. Sagesse, xi, 21.

4. Exode, xix, 5.

5. PACTE est le mot propre et non pas *alliance*.



Dieu, dit le législateur; tu as promis de marcher dans ses voies, d'observer ses statuts, ses commandements et ses lois, et d'obéir à sa voix; et, à son tour, l'ÊTRE aujourd'hui t'a fait t'engager à lui être un peuple en propre et à observer tous ses commandements; il a promis de te rendre supérieur en mérite, en renom et en gloire à toutes les nations qu'il a créées, afin que tu sois un peuple saint à l'ÊTRE ton Dieu <sup>1</sup>. » Les lois, les statuts, les commandements que le peuple accepte ne lui créent point un système d'obligations factices, ne l'enchaînent point à l'observation de pratiques superstitieuses. Le Dieu d'Israël est CELUI QUI EST. Son culte sera la commémoration des bienfaits que le peuple a reçus de lui, la solennisation des grands anniversaires de la nature, le lien qui réunira dans des fêtes communes tous les membres de la nation, le maître et le serviteur, l'homme et la femme, le père et l'enfant. Et sa loi n'aura d'autre objet que le développement de toutes les forces humaines, dans l'individu et dans la société, suivant les principes de la justice. « Ce commandement que je te présente aujourd'hui, dit le législateur, n'a rien d'étrange pour toi. Il n'est pas loin de toi, il n'est pas au ciel, il n'est pas au delà de la mer pour que tu dises : Qui montera au ciel, qui passera la mer pour le prendre et nous le faire entendre et pratiquer? Non, c'est une chose qui est près de toi, dans ta bouche, dans ton cœur <sup>2</sup>. »

« Dans toute la Grèce, dit Philon, il n'y a pas deux cités

1. Deutéron., xxvi, 17-19.

2. *Id.*, xxx, 11-14.

qui aient les mêmes lois... L'Europe a ses lois; l'Asie a les siennes. Mais les prescriptions de notre législateur, marquées pour ainsi dire du sceau de la nature, sont inébranlables, inaltérables; depuis le jour où elles ont été promulguées, jusqu'à nous, rien n'y a été changé, et on peut espérer qu'elles subsisteront à jamais, égalant la durée des astres et de l'univers... C'est que pour nous le Père, le Créateur du monde est aussi le législateur de la vérité; c'est que, par suite, l'homme qui suivra fidèlement nos lois, en même temps qu'il s'attachera et s'efforcera d'obéir aux lois de la nature, vivra en parfait accord avec l'arrangement de l'univers, si bien qu'il y aura en lui une complète harmonie entre les paroles et les actes, entre les actes et les paroles <sup>1</sup>. »

Tous ces bienfaits, que les Grecs et les Romains n'ont obtenus qu'à la suite de longs efforts et de luttes sanglantes, et cela même d'une manière incomplète, l'égalité de tous dans l'ordre politique, civil et religieux, le respect des personnes, la distribution équitable et la sécurité de la propriété, la protection du travail, l'adoucissement du sort des débiteurs, la bonne administration de la justice, l'amour et la pratique des arts de la paix, tout cela échoit à Israël comme une conséquence en quelque sorte spontanée et nécessaire de sa foi en l'ÊTRE UN ET UNIVERSEL <sup>2</sup>.

1. Philon, *Vie de Moïse*, liv. II, 4, 8.

2. Ceci exigerait pour sa justification l'analyse complète de la législation de Moïse. C'est un travail qui ne peut trouver place ici; mais dès maintenant nous pouvons citer les paroles si remarquables que Flavius Josèphe adressait à Appion.  
« Qu'est-il besoin de parler plus longuement de nos lois? il est évident qu'elles

Aussi le législateur recommande-t-il au peuple de cultiver cette foi comme le principe même de sa vie; aussi veut-il le pénétrer d'amour pour l'ÊTRE qui le délivre et le sanctifie.

« Écoute Israël, l'ÊTRE notre Dieu, l'ÊTRE est UN. »  
(YAHVEH ELOHENU YAHVEH EHHAD!)

« Tu aimeras l'ÊTRE, ton Dieu, de tout ton cœur, et de toute ton âme et de toute ta puissance.

« Que ces paroles que je te commande aujourd'hui soient gravées dans ton cœur. Tu les inculqueras à tes enfants; tu t'en entretiendras assis dans ta maison, marchant dans le chemin, en te couchant et en te levant. Tu les attacheras comme un talisman entre tes yeux. Tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur ta porte<sup>1</sup>. »

Et jusqu'à ce jour, ces saintes paroles sont, en effet, demeurées comme l'acte de foi du peuple israélite. Chaque jour encore l'Israélite pieux les répète, les enseigne à ses fils, les attache à ses mains, à son front, aux poteaux de sa porte; elles s'échappent encore de ses lèvres mourantes lorsqu'il dit adieu à la vie.

Et à l'amour de l'ÊTRE s'associe l'amour du *prochain*.

« Tu ne te vengeras pas; tu ne garderas pas rancune

enseignent non point l'impiété, mais la piété la plus vraie; non point la haine des hommes, mais une charité libérale; non point l'injustice, mais la justice; elles proscrivent l'oisiveté et le luxe, rendent les hommes sobres et laborieux, les détournent des guerres que l'ambition et la cupidité enfantent..... Quoi de plus beau que de mépriser la mort dans les combats, que de s'adonner aux arts et à l'agriculture pendant la paix, que de croire que Dieu surveille et gouverne toutes choses en tout temps? » (*Contrà Appionem*. Liv. II, § 41.)

1. Deutéron., vi, 4-9.

aux fils de ton peuple. TU AIMERAS TON PROCHAIN COMME TOI-MÊME. JE SUIS L'ÊTRE <sup>1</sup>. »

« Si tu rencontres le bœuf de *ton ennemi* ou son âne égaré, tu le lui ramèneras. »

« Si tu vois l'âne de *celui qui te hait* abattu sous sa charge, garde-toi de l'abandonner, aide-le à le dégager <sup>2</sup>. »

« L'étranger qui séjourne parmi vous vous sera comme l'indigène d'entre vous. TU L'AIMERAS COMME TOI-MÊME ; car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte. JE SUIS L'ÊTRE, VÔTRE DIEU <sup>3</sup>. »

AMOUR ! tel est donc le dernier mot de la doctrine de Moïse. Entre l'homme et l'ÊTRE, entre l'homme et l'homme, AMOUR !

Et de par l'AMOUR, la JUSTICE !

On connaît la réponse de Jésus au Pharisien, qui le presse de déclarer quel est le grand commandement de la Loi :

« Écoute Israël, LE SEIGNEUR NOTRE DIEU, LE SEIGNEUR EST UN. Tu aimeras le SEIGNEUR ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta puissance. »

C'est là le premier et le grand commandement. Et voici le second, qui est semblable au premier : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même <sup>4</sup>. »

Dans cette réponse célèbre, Jésus ne fait donc que rap-

1. Lévit., XIX, 18. La Vulgate traduit inexactement : *diliges amicum tuum sicut teipsum*.

2. Exode, XXIII, 4, 5.

3. Lévit., XIX, 34; Deutéron., X, 19.

4. Matthieu, XXII, 36-39; Marc, XII, 28; Luc, X, 27.

peler en termes textuels, à celui qui l'interroge, le symbole officiel et populaire de la foi mosaïque. Mais jusque-là ce symbole était demeuré particulier au peuple hébreu ; par la nouvelle sanction qu'il a reçue de Jésus, il est devenu commun à tout ce qui a nom chrétien<sup>1</sup>.

Nous connaissons maintenant Israël, la Grèce et Rome. Nous avons montré comment ces trois peuples, dans leur action collective, représentent pour l'humanité l'âge de l'adolescence, cet âge où commence la vie morale, où l'homme s'épanouit au sentiment de la justice, de la liberté et de la loi, où, par son amour naissant, il entre en communion avec la cité, avec la famille humaine, avec la hiérarchie universelle. Avant l'évolution méditerranéenne, tout le travail de la civilisation est un travail élémentaire. L'idée d'une destination de l'humanité, conforme aux lois de la justice universelle, à laquelle se rattachent les destinées particulières des nations et des individus, cette idée ne s'est pas encore produite, et, par suite, nulle société n'a pu encore s'organiser d'après les principes de la justice et le sentiment de l'humanité. Tel est, au contraire, le caractère des sociétés hébraïque, romaine et grecque. Elles se proposent d'atteindre, chacune selon sa voie, au but final de la destinée humaine. La Grèce y tend par l'éducation ; Rome, par le gouvernement ; Israël, par la religion. Chacun des

1. Pour l'étude des Institutions de Moïse, consultez le beau livre de Salvador. « Des Institutions de Moïse et du peuple hébreu. » Paris, 1829, et 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1862.

trois peuples nous a laissé dans une formule, sublime autant que brève, le secret de sa vie et le résumé de son histoire.

« Γνωθι σεαυτόν <sup>1</sup> ! » voilà la Grèce.

« *Pacis imponere morem* <sup>2</sup> ! » voilà Rome.

« YAHVEH ELOHENU YAHVEH EHHAD <sup>3</sup> ! » voilà Israël.

Dans Israël, dans Rome et dans la Grèce, se trouve pour l'humanité, marchant libre et prévoyante à l'accomplissement de sa destinée, le principe de toute éducation, de tout gouvernement, de toute religion.

Et cependant, spectacle étrange au premier abord ! aucun de ces grands peuples ne peut subsister. Du point culminant où ils sont parvenus, il faut que tous trois déchoient, qu'ils dépérissent, qu'ils subissent une transformation profonde, qu'ils s'éclipsent si bien qu'on peut se demander s'ils n'ont pas définitivement disparu. Un moment, tous trois sont confondus dans la vaste unité du monde romain. Puis, quand ce monde lui-même tombe en dissolution, la Grèce se transforme en empire byzantin ; Rome se double en *empire* et *église* d'Occident ; Israël, arraché du sol de la patrie, est dispersé sur toute la surface de la terre. Plus tard, chacun des trois peuples subit une crise nouvelle, avant-coureur apparent d'un anéantissement final. Au

1. Connais-toi toi-même!

2. Imposer la loi de la paix!

3. L'ÊTRE notre Dieu, l'ÊTRE est UN!

xv<sup>e</sup> ou bien au xvi<sup>e</sup> siècle, la Grèce devient la proie du conquérant turc; Rome est saccagée, humiliée par l'empereur allemand; Israël, chassé, persécuté, est banni de tout l'Occident... jusqu'à ce qu'au bout de trois siècles une grande révolution, amenant pour les sociétés modernes la réalisation des principes de liberté, d'égalité et de justice, institués autrefois par les trois peuples méditerranéens, commence en même temps la restauration de ces peuples. A la suite des commotions de la Révolution française, les Israélites, partout émancipés, conquièrent dans le monde entier, avec la liberté, une influence nouvelle; la nationalité grecque se reconstitue, l'Italie proclame son unité et prend sa place dans le conseil des peuples. Enfin, Rome elle-même, arrachée à son engourdissement de trois siècles par Gioberti et Pie IX, voit se préparer pour elle de nouvelles et mystérieuses destinées.

Pourquoi cette catastrophe dans la vie des peuples méditerranéens? Pourquoi le mouvement commencé par eux ne s'est-il pas régulièrement continué, paisiblement étendu au reste de la terre? Pourquoi, entre l'époque de leur splendeur et celle qui a maintenant commencé, un intervalle de tant de siècles, pendant lequel leurs principes et leurs exemples, toujours admirés, cultivés par les hommes d'élite, et de plus en plus propagés, sont demeurés cependant étrangers au grand nombre et ont trouvé si peu de place dans l'organisation des sociétés? C'est là un phénomène étrange et qui cependant, pour peu qu'on l'examine avec attention, présente en lui-même son explication.

Dans leur ensemble et pour leur époque, les trois peup-

ples méditerranéens représentaient bien ce que nous appellerons, faute d'un mot meilleur, la *vie sympathique* de l'humanité ; mais chacun séparément ne représente de cette vie qu'une face isolée. La Grèce, nous l'avons déjà dit, a développé tout particulièrement la vie individuelle, Rome la vie sociale, Israël la vie religieuse. Aucun des trois peuples n'a donc eu en lui, pour parler le langage de Socrate, la JUSTICE COMPLÈTE, aucun par conséquent n'a réuni en lui-même des conditions suffisantes de durée. Chacun a succombé par l'excès, et aussi par le défaut d'un principe exclusif. Concentrée en elle-même, s'isolant du reste des peuples qu'elle appelle *barbares*, la Grèce périt par l'exagération de l'esprit personnel, par la lutte incessante des individus au sein de la cité, des cités au sein de la patrie, par le sophisme et par l'anarchie. — Rome, au contraire, étendant incessamment son empire, détruit autour d'elle toute individualité puissante, toute vie morale ; si bien que, lorsqu'à la fin, l'empire a construit le cadre de son administration, « ce n'est plus qu'une forme vide, où les Barbares s'établissent, sans autre peine que d'y entrer<sup>1</sup>. . . — Israël, tout entier à sa foi religieuse, néglige et le développement de la science<sup>2</sup>, et l'organisation de la puissance publique ; aussi ne peut-il s'empêcher d'être envahi et par l'esprit et par les armes de l'étranger. Intellectuellement ou politiquement tantôt Cana-

1. Nous empruntons cette phrase à M. Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, t. II, p. 4.

2. « On nous reproche, dit Josèphe, de n'avoir point eu de ces hommes merveilleux, inventeurs dans les arts, illustres dans les lettres, tels que furent, chez les Grecs, Socrate, Zénon, Cléanthe et tant d'autres. » (*Contrà Appionem*. L. II, 12 et 21. Édit. Didot.)

néen, tantôt Chaldéen, tantôt Grec, tantôt Romain, enfin cosmopolite!... Tandis qu'il garde avec une constance inaltérable le dépôt de sa doctrine nationale, il a cessé de s'appartenir à lui-même.

D'un autre côté, les sociétés méditerranéennes, quelque différent que fût leur génie, avaient dans leur organisation un vice commun, vice fatal, qui, tôt ou tard, devait entraîner leur perte. Nées d'une pensée d'émancipation, constituées pour la lutte contre les vieux pouvoirs, notamment contre le pouvoir royal, elles furent fatalement amenées à restreindre outre mesure l'action de la magistrature suprême, action qui, sous quelque forme qu'elle doive d'ailleurs s'exercer, est cependant toujours pour les sociétés un élément indispensable de force et de durée. Athènes avec son ostracisme, Rome avec ses deux consuls annuellement renouvelés, bien plus encore, Israël avec sa république sans pouvoir central aucun, s'étaient eux-mêmes placés dans des conditions, nécessitées sans doute par la nature particulière du rôle historique qu'ils avaient à remplir, mais incompatible avec l'existence de tout gouvernement stable et régulier. Aussi, par une inévitable réaction, dès qu'ils eurent atteint un certain degré de grandeur, les trois peuples, faute d'avoir fait une part suffisante à l'autorité légitime du Magistrat suprême, furent violemment ramenés à ce pouvoir despotique, tant détesté, tant combattu par eux, et avec le despotisme vinrent toutes les misères et toutes les hontes qui en sont le nécessaire et funeste accompagnement.

Enfin, à ces causes *politiques* de décadence s'en joignaient d'autres qu'on peut appeler *géographiques*.

Le bassin de la Méditerranée est, nous l'avons dit, une région exceptionnelle. Des communications faciles, incessantes, à travers la grande mer intérieure, un climat fortuné, un sol fertile, un ciel radieux, y favorisent l'éclosion des plus belles facultés de l'homme. Dans la constitution géographique du bassin de la Méditerranée, dans sa structure, sa position, son climat, se trouve donc la cause première du glorieux développement auquel sont parvenus les grands peuples méditerranéens. Mais autour de ces peuples, au moment même de leur plus grande splendeur, se pressaient des populations qui, placées sous l'empire de circonstances moins favorables, n'avaient pu s'élever à un degré de culture pareil, et gardaient encore, ou les mœurs féroces et grossières de la vie barbare, ou les liens de la superstition et du despotisme asiatiques. Ainsi autour d'Israël, d'une part, les hordes nomades d'Edom, d'Amalek et de Moab, de l'autre les nations florissantes mais idolâtres de la Phénicie, de l'Assyrie et de l'Égypte; autour de la Grèce, à l'orient, l'empire du grand Roi, au nord la Macédoine; autour de Rome, à sa porte, d'une part au nord les montagnards de l'Apennin, au sud l'asiatique Étrurie; puis à mesure que s'étend le cercle de sa puissance, les Gaulois, les Illyriens, les Germains et les Barbares africains ou asiatiques enrôlés par Carthage ou la Macédoine. De là pour les grands peuples méditerranéens un double péril, ou pour mieux dire une double et infaillible cause de ruine; ruine par l'influence indéfiniment prolongée de la guerre; ruine par l'invasion des mœurs barbares et des croyances rétrogrades.

Dans les combats soutenus contre leurs infatigables adversaires pour la défense de leurs foyers, de leurs institutions, de leurs croyances, les grands peuples méditerranéens furent, il est vrai, d'abord victorieux; ils grandirent même et se fortifièrent par ces luttes héroïques. Mais bientôt la victoire elle-même leur devint fatale, elle relâcha les liens de la discipline antique, déchaîna les factions, autorisa la licence des mœurs, introduisit au sein de la cité des multitudes étrangères; enfin, en multipliant le nombre des tributaires et des esclaves, porta le coup le plus funeste à la constitution nationale. Telle est, dans ses grands traits, l'histoire d'Israël après David et Salomon, d'Athènes après Thémistocle et Périclès, de Rome après César et Auguste.

C'est ainsi que par l'imperfection de leur civilisation incomplète, par le vice originel de leurs constitutions, suite de cette imperfection primitive, puis ensuite par l'altération même et la décadence de ces constitutions, les peuples méditerranéens, incapables de se maintenir, succombèrent soit à leurs désordres civils, soit aux attaques de leurs indomptables adversaires. Israël tomba vaincu par la Chaldée, la Grèce par la Macédoine et par Rome, Rome par les Barbares, tous trois, mais surtout Rome et la Grèce, ruinés aussi par les luttes des factions, par l'hostilité des pauvres contre les riches, des petits contre les puissants, des esclaves contre les hommes libres. En même temps les idées et les croyances de ces grandes nations durent se mêler, ou même momentanément faire place, aux idées et aux croyances de leurs incultes ou superstitieux vainqueurs. De là cette longue et funeste décadence, qui devait durer jusqu'à ce qu'une

lente et laborieuse régénération, transformant peu à peu les vainqueurs à l'image des vaincus, établit dans le monde une civilisation générale, semblable dans ses principes, mais supérieure dans son développement, à celle de l'ancien monde méditerranéen.

Exemple insigne entre tous de cette justice providentielle, qui dans le monde n'autorise pas de perfection isolée, qui rend chaque être solidaire du vice ou de la souffrance de ceux qui l'entourent, qui ne permet ni gloire ni bonheur durables en dehors de la gloire et du bonheur de tous !

Une œuvre nouvelle, une œuvre double, allait donc commencer pour l'humanité, au moment où le dernier venu des trois grands peuples méditerranéens, après avoir conquis et absorbé dans son empire ses deux rivaux, parvenu au terme le plus élevé de son développement, touchait maintenant à l'heure de son inévitable décadence.

D'un côté il fallait combiner les trois éléments jusque-là plus ou moins isolés, hébraïque, grec et romain, et de leur alliance faire sortir une civilisation nouvelle et complète, la civilisation définitive des sociétés humaines. D'un autre côté, il fallait porter cette civilisation au reste des peuples, régénérer l'Orient en l'arrachant à l'influence de ses vieilles théologies, de ses grossières superstitions, et en même temps développer l'Occident en l'initiant aux progrès de toute sorte accomplis par ses devanciers. Avec le secours même de ces nouveaux adeptes, ainsi rattachés à la civilisation méditerranéenne, il fallait ensuite achever le développement de cette civilisation. A l'aide de la science et de l'industrie graduellement perfectionnées, il fallait améliorer la constitution

physique du globe, le défricher, l'exploiter, créer ainsi artificiellement sur les diverses régions de la terre, des conditions de bien-être et de prospérité, analogues à celles qu'avait spontanément offertes aux peuples établis sur ses bords, le bassin de la Méditerranée. Il fallait détruire ou transformer les croyances grossières des Barbares, les doctrines mystiques de l'Orient; sur leurs ruines il fallait fonder la religion véritable et définitive, basée sur les grandes révélations de l'esprit méditerranéen, reposant sur l'accord de la foi et de la raison, sur l'harmonie de l'homme et de la Divinité. D'ailleurs, pour accomplir cette vaste et laborieuse transformation, il fallait animer tous les cœurs d'une puissante espérance, d'une ardeur invincible; il fallait provoquer chez tous l'élan d'une liberté féconde, et en même temps faire accepter de tous l'action d'une énergique et puissante autorité. Ainsi devait s'achever, en s'universalisant, la civilisation dont les peuples méditerranéens avaient posé les bases, prévu et préparé le progrès définitif. Ainsi devait s'accomplir pour l'humanité, à travers les laborieuses épreuves de la JEUNESSE, le passage de l'âge d'ADOLESCENCE à l'âge de VIRILITÉ.

Cette œuvre immense, qui pendant tant de siècles devait employer les principales forces de l'humanité, et qui aujourd'hui, encore inachevée, s'achemine cependant vers son terme avec une merveilleuse rapidité, cette œuvre n'est autre que l'œuvre même du CHRISTIANISME. Elle a commencé le jour où, sur le parvis du Temple, le Christ, interrogé pour savoir s'il fallait ou non payer le tribut à César,

répondit par cette parole célèbre : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu (le Dieu d'Israël) ce qui est à Dieu. » Ce jour-là furent posées les bases de la conciliation d'Israël avec César, et par César avec le reste des peuples.

César, en effet, n'est-il pas le représentant de cet empire universel, qui dans son extension doit embrasser tous les peuples, et ne reconnaît de limites que celles même de la terre ? N'est-il pas en particulier le commun représentant de ces deux civilisations, grecque et latine, qui chaque jour se rencontrent et se mêlent dans l'empire, et depuis un siècle sont en présence, face à face avec la civilisation mosaïque, à Jérusalem ? Payer le tribut à César, transiger de la sorte avec lui, accepter sa domination politique, tout en réservant sa propre loi religieuse, n'est-ce donc pas transiger avec la Grèce, avec Rome, et par cette conciliation des grands peuples méditerranéens, préparer, fonder l'unité de l'humanité tout entière ?

Depuis le jour où fut prononcée cette grande parole, l'histoire, on peut le dire, n'a été qu'un incessant effort des disciples du Christ, pour en assurer et en hâter l'accomplissement. Dans les pages suivantes, nous indiquerons rapidement les principaux traits de cette transformation. Dès maintenant, toutefois, nous pouvons remarquer que, dans cette phase nouvelle de l'histoire humaine, la part des grands peuples méditerranéens, active et glorieuse encore, a cependant été moins éclatante que dans l'ère précédente. Toujours, pour que s'élève l'initié, ne faut-il pas que l'initiateur s'abaisse momentanément devant lui ? Mais, l'initiation terminée, l'initiateur reprend le rang qui lui appartient, et

sur les bords de la Méditerranée, redevenue le centre du monde civilisé, sous les auspices de celui qui fut le Christ d'Israël, Athènes, Rome, Jérusalem, réconciliées et associées, désormais cités vraiment universelles, peuvent aspirer à une nouvelle splendeur, plus grande encore que leur splendeur passée.

---